



Mon compagnon et moi souhaitons nous marier au mois de mai 2011 d

Par **Nora**, le **31/01/2011** à **00:19**

Bonjour,rrnrnJ'ai des interrogations très importants et je voudrais savoir comment faire SVP.rnrn Etudiante étrangère, je suis en France depuis septembre 2009 pour un Master 2 à Lyon . je suis en Stage de fin d'études Longue durée depuis 7 mois déjà du coté de Nice et ce jusqu'au mois de juin prochain.rnrnMon compagnon et moi souhaitons nous marier au mois de Mai 2011 dans son département d'origine les Pyrénées, car il vit et travaille là- bas.rnrnPour mes études j'ai toujours pour résidence principale Lyon, rnrn-Comment faire pour changer légalement ma résidence et la transférer chez mon futur Mari ? Puisque je vais le rejoindre définitivement pour vivre avec lui à la fin de mon stage fin Juin.rnrn- Mon titre de séjour étudiant expire en fin Aout 2011 prochain ; Quelles demarches à entreprendre :rnrn -Pour rester dans la légalité ?rnrn -Comment proceder à un changement de mon titre de séjour étudiant à celui de Vie Privée et Familiale?rn rn-à quelle préfecture dois-je m'adresser, Celle de Lyon où se trouve mon école ou alors celle du département de mon future mari ?rnrn-Quelle sont les délais à respecter pour entamer la procedure de changement de statut ?rnrnJe vous remercie d'avance pour vos conseils qui me seront d'une très grande aide.rnrnBise

Par **mimi493**, le **31/01/2011** à **03:27**

Pour changer de résidence, vous déménagez. Il n'existe pas de procédure de changement d'adresse, autre que le déménagement.rnQuand le mariage sera fait, que vous aurez votre livret de famille, vous ferez la demande de carte de séjour.

Par **Nora**, le **31/01/2011** à **16:44**

Bonjour mimi493
Je vous remercie de m'avoir lue et surtout pour votre
réponse.
Bonne journée à vous.
Nora